

AGRICULTURE

Éoliennes, tueuses de vaches ?

Les éoliennes peuvent-elles avoir un impact négatif sur la santé des vaches ? Oui, selon une expertise et cet éleveur de la Somme, contraint d'envoyer son cheptel à l'abattoir.

LES FAITS

► Yann Joly, éleveur dans la Somme, assigne un opérateur éolien en justice.

► Une expertise vient de démontrer le lien de causalité entre la baisse de production laitière et le mauvais état sanitaire du cheptel et l'installation du parc éolien.

► L'agriculteur est contraint d'envoyer progressivement ses 120 vaches à l'abattoir et d'abandonner son activité d'éleveur.

Il y a quelques mois, Yann Joly devra faire une croix sur son métier d'éleveur laitier. Pourtant, ni les quotas, ni le diktat de la grande distribution ne sont à l'origine de ce drame personnel. Non, si cet éleveur du Boisle, petit village situé une vingtaine de kilomètres au nord d'Abbeville envoie ses vaches à l'abattoir, c'est tout bêtement, selon lui, à cause des éoliennes. Situé à cheval sur les communes voisines de Gueschart, Noyelles-en-Chaussée et Brailly-Cornehotte, à environ 1,8 kilomètre de son exploitation, ce parc de 24 machines mis en service en 2011 serait à l'origine de son malheur.

Contraint, à 44 ans, de licencier son employé et de prendre un boulot à mi-temps, l'éleveur vient d'assigner en justice l'opérateur de ce parc éolien pour obtenir réparation. Il réclame le remboursement d'une partie du manque à gagner, soit 356 900 euros. « Je n'ai plus rien à perdre, et j'irai jusqu'au bout », prévient Yann Joly, déterminé et sûr de son fait. Sa conviction, acquise au fil du temps, est aujourd'hui appuyée par une expertise qui pourrait faire date.

Un rapport d'experts

Réalisée à la demande de l'éleveur par Christiane Nansot, ingénieur en agriculture et expert agricole et foncier près la cour d'appel d'Amiens, ce document établit pour la première fois le lien de causalité entre



Avant l'installation de ces mâts, Yann Joly n'avait rien contre l'éolien. C'est désormais le cas. (Photo FRED HASLIN)

Pas de risques sanitaires avérés

À ce jour, aucune étude scientifique n'a établi que les éoliennes avaient un impact nocif sur les animaux. « Et jusqu'à présent, aucun cas similaire ne nous a été signalé, précise Olivier Thibault, secrétaire général des producteurs de lait de la Somme. Mais cela ne signifie pas que le problème n'existe pas. Nous sommes persuadés par exemple que les lignes à haute tension ont un impact négatif, mais c'est très difficile à prouver, et ce combat est celui du pot de terre contre le pot de fer. »

Celui mené par Yann Joly ne devrait pas échapper à la règle. « Mais personne ne mettait en doute l'amiante avant que l'on découvre qu'elle provoque des cancers », compare l'avocat de l'éleveur Philippe Bodereau, persuadé qu'un

vrai scandale sanitaire se cache derrière cette affaire. « Et si mes vaches sont malades, pourquoi pas nous », abonde Yann Joly, qui commence sérieusement à se poser des questions quant à l'impact de l'éolien sur sa propre santé. « Il y a trois ans que je ne dors plus et je ressens régulièrement des douleurs musculaires. C'est sûrement lié au stress généré par toute cette histoire, mais rien ne dit qu'il n'y a pas autre chose. »

Néanmoins, malgré une littérature scientifique qui abonde d'études sur les risques sanitaires liés à l'éolien, un rapport de L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a conclu à l'absence de risques pour l'homme.

la présence des éoliennes et la dégradation de l'état de santé de son cheptel. C'est en 2011 en effet, date de l'installation de ces monstres d'acier de 120 mètres de hauteur, que ses vaches ont commencé à présenter de curieux symptômes. Du jour au lendemain, les ruminants refusent de s'abreuver et la production de lait s'effondre. Comme en atteste le rapport d'expert, les bovins affichent également des retards de croissance, et le troupeau est marqué par une augmentation des mammites, une affection courante des mamelles des vaches laitières, et « une qualité bactérienne du lait qui se dégrade ».

Appelés à la rescousse, ni le technicien du contrôle laitier, ni le vétérinaire ou le marchand d'aliments ne trouvent d'explications rationnelles. « Du jour au lendemain, aux yeux du banquier ou de l'entourage, on me fait passer pour un farfelu et un éleveur qui fait mal son travail. C'est très dur à supporter. »

C'est donc en désespoir de cause qu'il commande cette expertise qui finira par asseoir sa conviction. « Ce rapport montre clairement la concomitance entre les faits, l'installation de ces éoliennes, et les conséquences, la dégradation de l'état sanitaire des vaches, note son avocat Philippe Bodereau. Cette expertise n'est probablement pas suffisante pour faire condamner la société, mais c'est un élément très important qui nous met devant des réalités préoccupantes. »

Contacté, le promoteur de ce parc (CSO Energy), n'a pas souhaité répondre à nos questions. Pour l'éleveur, la difficulté dans ce dossier sera aussi de démontrer pourquoi son troupeau, et uniquement le sien, est affecté. La réponse se trouve peut-être dans un autre rapport réalisé par Alexandre Rusanof, ingénieur géologue renommé qui a détecté la présence d'une rivière souterraine située sous l'exploitation, susceptible de servir de conducteur aux ondes. Le même phénomène aurait été recensé par le chercheur dans un village de Loire-Atlantique, où plusieurs élevages situés à proximité d'un parc présenteraient les mêmes symptômes.

FABRICE JULIEN

L'ESSENTIEL DES ÉOLIENNES DANS LA SOMME

► La Somme est le département picard le plus « éolien » avec 442 mâts installés pour une puissance de 890 mégawatts (MW). L'Aisne compte 179 mâts (471 MW), et

l'Oise 116 mâts (253 MW)

► L'objectif du Schéma régional éolien est de porter la capacité de production à 2800 MW en 2020 (1614 MW aujourd'hui).

LE CHIFFRE

1614 mégawatt (MW)
La puissance éolienne de la Picardie, deuxième région de France en la matière derrière la Champagne-Ardennes.

LA PHRASE

« Nous ne sommes pas en train de lancer un débat esthétique. Nous souhaitons avoir davantage d'informations sur un risque sanitaire jusque là méconnu. »

M^e Portejoie, avocat d'une association de riverains de l'Allier